

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mercredi 3 octobre 2018, 19 h, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Sylvie Laganière, vice-présidente et présidente d'assemblée
 M. Michael Averill
 M. Robert Bergeron
 Mme Louise Bertrand
 M. Bernard Bouclin
 M. Martin Chrétien
 Mme Lyne Deschamps
 M. Robert-M. Dupont
 M. Luc Drapeau
 Mme Johanne Hogue
 Mme Michelle Le Quellec
 M. Michel-J. Lévesque
 Mme Marie-Josée Leroux
 Mme Brigitte Provost
 Mme Louise Bertrand

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Absence :

Mme Gisèle Godreau	Présidente
--------------------	------------

1.0 Ouverture de la séance

La vice-présidente et présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, déclare la séance ouverte.

(Incidence : Il est 19 h 03).

2.0 Prises des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 03).

3.0 Constatation de la légalité de procédure de convocation de la séance

À la demande de la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire du conseil des commissaires.

4.0 Adoption de l'ordre du jour

556^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill;

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Nomination d'une direction générale adjointe, responsable des ressources matérielles et de la formation professionnelle et de la formation générale adultes ([doc.6.1](#))
 - 6.2 Recours collectif – Désignation de l'administrateur externe, du webmestre et de la société GRICS ([doc.6.2](#))
- 7.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – public

Aucune question

6.0 DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Nomination d'une direction générale adjointe, responsable des ressources matérielles et de la formation professionnelle et de la formation générale adultes

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux, afin que celle-ci expose le résultat de l'analyse effectuée par le comité de sélection.

Mme Leroux explique qu'il y a eu un affichage interne et externe, que 11 candidatures ont été reçues, que 4 candidats ont été retenus et reçus en entrevue pour une durée d'environ 1 heure et que des tests psychométriques préalables ont fait partie du processus.

Huis clos

557^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue, de siéger à huis clos pour l'étude du point suivant de l'ordre du jour :

« Nomination d'une direction générale adjointe, responsable des ressources matérielles et de la formation professionnelle et de la formation générale adultes ».

Il est 19 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

558^e RÉSOLUTION : Retour en séance régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill, de revenir en assemblée régulière.

Il est 20 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

559^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la création du poste de direction générale adjointe, responsable des ressources matérielles, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes dans le cadre de l'adoption de la structure administrative des emplois de hors cadre de la CSL établie en vertu de la 525^e résolution du conseil des commissaires adoptée lors de la séance du 13 juin ajournée au 27 juin 2018;

ATTENDU qu'en vertu des articles 198 et 203 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires nomme le directeur général adjoint et ce dernier assiste le directeur général dans l'exercice de ses fonctions et exerce ses propres fonctions sous l'autorité du directeur général;

ATTENDU le règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal;

ATTENDU les travaux du comité de sélection institué en vertu des 529^e et 542^e résolutions du conseil des commissaires adoptées respectivement les 27 juin et 12 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE NOMMER monsieur Stéphane Chapat à titre de hors cadre au poste de directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes pour entrer en fonction dès l'adoption de la résolution et de le féliciter;

DE SOUMETTRE monsieur Stéphane Chapat à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction, pilotée par un comité de supervision de probation;

QUE le comité de supervision de probation soit formé des personnes suivantes : les commissaires, Mme Johanne Hogue, Mme Sylvie Laganière et Mme Lyne Deschamps, ainsi que du directeur général, M. Bernard Dufourd;

QUE le comité se dote de règles de fonctionnement, incluant des mécanismes de communication;

QUE le comité fasse rapport trimestriellement au conseil des commissaires;

QUE le comité de supervision fasse toutes les recommandations qu'il juge nécessaires au conseil des commissaires;

QUE le processus de supervision comprenne minimalement :

- Des attentes signifiées, incluant des indicateurs de résultats;
- Une ou des évaluations multisources (de type 360 degrés);
- Un plan d'action, comprenant minimalement des actions pour :
 - l'intégration en fonction;
 - le développement et la consolidation des compétences managériales;
 - le développement et la consolidation des habiletés relationnelles.

DE MANDATER le directeur général, M. Bernard Dufourd, pour convenir et signer pour et au nom de la Commission scolaire des Laurentides un contrat écrit, conformément au décret, avec monsieur Stéphane Chaput, pour la détermination de ses conditions de travail.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Sortie de la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux.

Il est 20 h 30.

6.2 Recours collectif – Désignation de l'administrateur externe, du webmestre et de la société GRICS

560^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre le représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

ATTENDU que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

ATTENDU que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

ATTENDU que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

ATTENDU que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

ATTENDU le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au webmestre et au vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

ATTENDU que les deux firmes désignées s'engagent à respecter la conformité précitée conformément aux représentations faites par nos procureurs aux commissions scolaires visées par l'action collective;

ATTENDU l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs et la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

ATTENDU que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU l'offre de services de Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU l'offre de services de la Société GRICS;

ATTENDU que toutes les commissions scolaires visées par l'action collective ont signifié leurs intentions de mandater les deux firmes ci-dessus désignées;

ATTENDU l'estimation des coûts de 35 814,71 \$, nous ayant été communiquée le 18 septembre 2018 par l'étude Morency Société d'avocats;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Lyne Deschamps :

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS;

D'AUTORISER le directeur général, M. Bernard Dufourd, et la présidente, Mme Gisèle Godreau, ou à titre de substitut à la présidente, la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, à signer tout document pour donner effets aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 Levée

561^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 20 h 46)

Me Louis Piché
Secrétaire général

Mme Sylvie Laganière
Vice-présidente

